Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES Charge acquéreur (Somme forfaitaire)	PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES Charge acquéreur (Somme forfaitaire)
Jusqu'à 19 999 €	1 950 €	De 100 000 € à 129 999 €	9 080 €
De 20 000 € à 29 999 €	2 630 €	De 130 000 € à 169 999 €	11 030 €
De 30 000 € à 39 999 €	3 680 €	De 170 000 € à 219 999 €	13 280 €
De 40 000 € à 49 999 €	4 730 €	De 220 000 € à 289 999 €	16 070 €
De 50 000 € à 59 999 €	5 460 €	De 290 000 € à 369 999 €	18 800 €
De 60 000 € à 69 999 €	6 300 €	De 370 000 € à 449 999 €	21 530 €
De 70 000 € à 79 999 €	7 140 €	De 450 000 € à 549 999 €	23 630 €
De 80 000 € à 99 999 €	8 090 €	A partir de 550 000 €	4.50 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)
Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

LOCATION

Superficie	ZONE TENDUE Montant m²	ZONE NON TENDUE Montant m²
- de 40 m²	13 € dont 3 € pour l'EDL	11 € dont 3 € pour l'EDL
- de 80 m²	13 € dont 3 € pour l'EDL	11 € dont 3 € pour l'EDL
- de 150 m²	12 € dont 3 € pour l'EDL	10 € dont 3 € pour l'EDL
+ de 150 m²	sur devis	sur devis

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

Baux Meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC
Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.
Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses
Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.25 % des sommes quittancées

- ⇨ **Garantie loyers impayés**
- ⇨ **Garantie Protection juridique**

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) : 13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire
Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.
Renouvellement de bail à la charge du locataire :
450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 25/08/2026

SARL AJP IMMOBILIER 33 au capital social de 5 500 € - 824 560 544 RCS NANTES - TVA intracommunautaire : FR 60 824 560 544
Carte professionnelle 4401 2018 000 031 988 délivrée par la CCI Nantes St-Nazaire - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047
Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Gestion : 110 000 €)
Médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ;
Accès direct au formulaire de réclamation en ligne : https://recevabilite-mediations.medimmoconso.fr